

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 juin 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 56

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles : année 2018

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 86 555 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 201, les subventions ci-dessous, présentées par ligne comptable dans le premier tableau et détaillées dans le second tableau par bénéficiaire.

	Ligne comptable	Montant 2018
<i>Action culturelle -</i> Subventions aux associations culturelles	6574.810.33	86 555 €

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Propositions
CULTURE BRETONNE	6574.810.33	Cercle celtique Mederien Penhars	4 000 €
		Chœur Penn Ar Bed	300 €
THEATRE, DANSE et CIRQUE	6574.810.33	Très Tôt Théâtre – Complément action contrat de ville	7 905 €
METIERS D'ART		Quimper Métiers d'Art	4 000 €
LECTURE	6574.810.33	L'assassin habite dans le 29	500 €
APPEL A PROJETS ECHAPPEES DE NOEL	6574.810.33	MPT Ergué-Armel	64 000 €
		UJAP Badminton	2 000 €
		La Swing Factory	2 500 €
		Giziou Breizh Izel	350 €
		Kalon Sant Yann	500 €
		Cercle celtique Sparfelled Plogoneg	500 €

2 - à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Avenant n°8 entre la ville de Quimper et Très Tôt Théâtre ;
- Convention avec la Maison Pour Tous d'Ergué-Armel.